

MODALITÉS DE CALCUL DE L'ALLÈGEMENT DE COTISATIONS SOCIALES
Comparaison avant et après PLFSS 2016
(en multiples de SMIC)

Seuil	Entreprises de moins de 11 salariés ne bénéficiant pas du CICE		Entreprises de moins de 11 salariés bénéficiant du CICE		Entreprises de plus de 10 salariés ne bénéficiant pas du CICE		Entreprises de plus de 10 salariés bénéficiant du CICE		Entreprises prioritaires ne bénéficiant pas du CICE		Entreprises prioritaires bénéficiant du CICE	
	Avant LFSS 2016	LFSS 2016	Avant LFSS 2016	LFSS 2016	Avant LFSS 2016	LFSS 2016	Avant LFSS 2016	LFSS 2016	Avant réforme	LFSS 2016	Avant réforme	LFSS 2016
Seuil en deçà duquel l'exonération est totale	1,4	Sans changement	1,4	Sans changement	1,4	Sans changement	1,4	1,3	1,6	1,7	1,6	1,7
Palier pour lequel l'allègement est fixe en montant	1,4 - 2,2	1,4 - 2	1,4 - 1,8	1,4 - 1,6	-	-	-	-	1,6 - 2,5	1,7 - 2,5	1,6 - 2	1,7 - 2,5
Seuils entre lesquels l'allègement est dégressif	2,2 - 3,8	1,4 - 3	1,8 - 2,8	1,6 - 2,3	1,4 - 3,8	1,4 - 3	1,4 - 2,6	1,3 - 2	2,5 - 4,5	2,5 - 4,5	2 - 3	2,5 - 3,5
Seuils à partir duquel l'allègement s'annule	3,8	3	2,8	2,3	3,8	3	2,6	2	4,5	4,5	3	3,5

Source : commission des affaires sociales.